

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Décisions d'ester en justice..... **Pages 787 à 790**

Arrêtés municipaux :

- Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon **Page 790**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 791**

- Délégation générale aux ressources humaines :

Arrêtés individuels **Page 829**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction des marchés publics - Avis.....**Page 830**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision d'ester en justice - Référé expertise de la SPL Lyon Part-Dieu dans le cadre des travaux publics de VRD et de génie civil de l'ouvrage Sortie Bonnel (dit « SBO ») situé dans le 3ème arrondissement de Lyon. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée "rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions" ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général ;

Vu la requête n° 2001084 du 11 février 2020 déposée par la SPL Lyon Part-Dieu, représentée par Maître Romain Granjon, avocat au barreau de Lyon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la SPL Lyon Part-Dieu représentée par Maître Romain Granjon, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir la désignation d'un expert dans le cadre des travaux publics de VRD et de génie civil de l'ouvrage Sortie Bonnel (dit « SBO ») situé dans le 3ème arrondissement de Lyon.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 27 février 2020

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Sandrine FRIH*

Décision d'ester en justice - Appel de M. A.B. contre le jugement du 4 juillet 2019 par lequel le Tribunal administratif de Lyon a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 7 avril 2017 du Maire de Lyon résiliant son contrat de travail à durée déterminée (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018 donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel ;

Vu la requête n° 20LY00410 du 3 février 2020 déposée par M. A.B. ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. A.B. devant la Cour administrative d'appel de Lyon tendant :

- à l'annulation du jugement n° 1706324 du 4 juillet 2017 par lequel le Tribunal administratif de Lyon a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 7 avril 2017 du Maire de Lyon résiliant son contrat à durée déterminée,

- à l'annulation de cette décision,

- à ce qu'il soit enjoint au Maire de Lyon de le réintégrer dans ses fonctions,

- à la mise à la charge de la Ville de Lyon d'une somme de 1 500 euros au titre des articles L 761-1 du code de justice administrative et 37 de la loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 28 février 2020

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint délégué,

Gérard CLAISSE

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de la société 2C2D à l'encontre de l'arrêté du 21 juin 2019, portant opposition à la déclaration préalable n° 0693861901294, pris par le Maire de la Ville de Lyon. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme ;

Vu la requête n° 1908680-2 du 7 novembre 2019 déposée par la société 2C2D (exerçant sous l'enseigne Le C.) ;

Décide :

Article premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la société 2C2D (exerçant sous l'enseigne Le C.), devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de l'arrêté en date du 21 juin 2019,

- l'annulation de la décision de rejet en date du 13 septembre 2019 de retirer l'arrêté d'opposition à la déclaration préalable,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2 500 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 28 février 2020

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Michel LE FAOU

Décision d'ester en justice - Constitution de partie civile dans la procédure d'appel formé par M. L.M. ayant remis à l'habitation, un local frappée d'interdiction définitive d'habiter situé au 33 rue du Mail à Lyon 4ème. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 novembre 2018 donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général ;

Vu la citation à partie civile du 23 décembre 2019 communiqué à la Ville de Lyon par les services du Procureur de la république (7ème chambre correctionnelle de la Cour d'appel) pour comparaître à l'audience du 12 mars 2020 à 9 heures relative à l'appel interjeté du jugement du Tribunal correctionnel de Lyon en date du 17 octobre 2019 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense des intérêts de la Ville de Lyon, en tant que partie civile, contre l'appel formé par M. L.M. devant la Cour d'appel de Lyon et tendant à obtenir l'octroi de dommages et intérêts en raison des préjudices économiques et moraux subis par la Ville de Lyon.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 28 février 2020

Pour le Maire de Lyon

L'Adjointe Déléguée,

Sandrine FRIH

Décision d'ester en justice - Référé préventif de la Sas B.I. en vue de la désignation d'un expert préalablement à la réalisation d'un ensemble immobilier A2N constitué de quatre immeubles, sis 28 rue Casimir Perrier à Lyon 2e. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général ;

Vu l'assignation en référé signifiée à la Ville de Lyon le 21 février 2020 par la Sas B.I. représentée par la Selarl Lega-Cité, prise en la personne de Maître Stéphane Bonnet, avocat au barreau de Lyon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par la Sas B.I représentée par la Selarl Lega-Cité, prise en la personne de Maître Stéphane Bonnet, avocat au barreau de Lyon, devant le Tribunal judiciaire de Lyon tendant à obtenir la désignation d'un expert, préalablement à la construction d'un ensemble immobilier A2N comprenant 4 immeubles sis 28 rue Casimir Perrier à Lyon 2e.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 28 février 2020

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Déléguée,
Sandrine FRIH*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. A.R. contre l'arrêté du 18 décembre 2019 rejetant la demande préalable n° 069 387 19 01893 concernant la modification de façade d'un immeuble sis 43 rue Commandant Ayasse à Lyon 7e (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme ;

Vu la requête n° 1909941-2 du 16 décembre 2019 déposée par M. A.R. ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par M. A.R., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de l'arrêté du 18 décembre 2019 rejetant la demande préalable n° 069 387 19 01893 concernant la modification de façade d'un immeuble sis 43 rue Commandant Ayasse à Lyon 7e.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 3 mars 2020

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. É.H. contre l'arrêté n° PC069 383 15 00238 M04 du 17 juillet 2019 rejetant la demande de permis de construire concernant un changement de destination d'un entrepôt en trois logements avec démolition sis 18 B boulevard Pinel à Lyon 3e. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme ;

Vu la requête n° 2000465-2 du 22 janvier 2020 déposée par M. É.H. ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par M. É.H., représenté par Maître Vanessa Lopez, avocate au barreau de Lyon, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de l'arrêté n° PC069 383 15 00238M04 du 17 juillet 2019 refusant la demande de permis de construire de M. H. ;
- L'annulation de la décision en date du 14 novembre 2019 du maire de Lyon rejetant son recours gracieux ;
- Dire que M. H. est titulaire d'un permis de construire modificatif depuis le 4 juin 2019 ;
- Condamner la Ville de Lyon au paiement de la somme de 2500 € au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative ;
- Condamner la Ville de Lyon aux entiers dépens.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 9 mars 2020

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'estimer en justice - Référé expertise dans le cadre d'un sinistre observé, consistant en des infiltrations d'eau dans les locaux techniques du centre nautique T.B., situé sis 8 quai Claude Bernard à Lyon 7e (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à Mme Nicole Gay les compétences relatives au contentieux en matière de marchés de travaux et services afférents au patrimoine bâti ;

Vu l'action intentée par la Ville de Lyon représentée par Maître David Payet-Morice, avocat au Barreau de Lyon ;

Décide :

Article Premier. - Qu'une action en référé expertise, sur le fondement de l'article R 532-1 de code de justice administrative sera intentée au nom de la Ville de Lyon, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir la désignation d'un expert judiciaire dans le cadre d'un sinistre consistant en des infiltrations d'eau dans les locaux techniques du centre nautique T.B., situé sis 8 quai Claude Bernard à Lyon 7e.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 11 mars 2020

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2511-27 ;

Vu l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 novembre 2018 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes ;

Vu les délibérations n° 2018-4192 et 2018-4193 du Conseil municipal du 5 novembre 2018 donnant délégation d'attributions au Maire ;

Vu l'arrêté n° 2019-30102 du 5 février 2019 portant délégation à mesdames et MM les Adjointes et à des Conseillers municipaux ;

Vu les arrêtés en vigueur donnant délégation de signature au personnel de la Ville de Lyon ;

Considérant que le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints et aux responsables de services communaux ;

Considérant que le volume des affaires traitées par la Ville de Lyon nécessite, dans le souci de garantir la continuité de l'institution, d'accorder une délégation de signature à des personnels en situation d'autorité ;

Arrête :

Article Premier. - Délégation permanente est donnée à M. Claude Soubeyran de Saint-Prix, Directeur général des services, à l'effet de signer, au nom de M. le Maire, tous actes, arrêtés, décisions, conventions, courriers relatifs à la gestion de la Ville de Lyon :

- à l'exclusion de ceux relevant des délégations de signature données aux Adjointes et Conseillers délégués, sauf en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers ;

- étant précisé que cette délégation s'applique également dans les domaines faisant l'objet de délégations de signature au personnel de la Ville de Lyon en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Soubeyran de Saint-Prix, la délégation consentie à l'article 1er du présent arrêté pourra être exercée dans des limites identiques et par ordre de priorité par :

- M. Christophe Pernet-Tixier, Directeur général adjoint ;

- M. Guilhem Plaisant, Secrétaire général de la Ville ;

- M. Jérôme Maillard, Directeur général adjoint ;

- Mme Anne Jestin, Directrice générale adjointe ;

- M. Xavier Fournayron, Directeur général adjoint ;

- Mme Gratianna Dumas, Adjointe au Directeur général adjoint ;

- M. Vincent Fabre, Secrétaire général adjoint de la Ville ;

- Mme Nathalie Berthollier, Adjointe au Directeur général adjoint ;

- Mme Christiane Cerutti, Adjointe à la Directrice générale adjointe ;

- Mme Béatrice Ferrato, Adjointe à la Directrice générale adjointe.

Art. 3. - En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsqu'un agent de la Ville, titulaire d'une délégation de signature, estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe, sans délai et par écrit, son supérieur hiérarchique en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Lorsque le supérieur hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, la personne dessaisie du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

Art. 4. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 5. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa date d'affichage.

Lyon, le 16 mars 2020

*Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB*

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3301	Entreprise Fethi Bati Tendances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	sur 5 m, au droit du n° 33	A partir du vendredi 13 mars 2020 jusqu'au vendredi 3 avril 2020
3302	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Trarieux	côté impair, entre l'avenue Lacassagne et le cours Eugénie	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020, de 7h30 à 16h30
3303	Entreprises Wanitube et Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles en dehors des heures de présence des entreprises, afin de préserver la circulation des véhicules et des piétons la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Verguin	au carrefour avec le boulevard des Belges dans les deux sens de circulation, au carrefour avec le boulevard des Belges	A partir du mardi 10 mars 2020 jusqu'au jeudi 12 mars 2020
3304	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de modifications de réseaux d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pierre Robin	entre la rue Jules Brunard et la grande rue de la Guillotière	A partir du mardi 10 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Nicolai	sur 10 m au droit du n° 31	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Pierre Robin	sur 30 m au Nord de la grande rue de la Guillotière	
				Rue Nicolai	sur 10 m au droit du n° 31	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Guillotière	côté impair, entre le n° 263 et le boulevard Tchecoslovaques	
				Rue Nicolai	côté impair, sur 10 m au droit du n° 31	
les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Pierre Robin	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la grande rue de la Guillotière				
3305	Entreprises Coiro / de Fillipis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera autorisée	Rue d'Auvergne	sens Sud/Nord, entre la rue Jarente et la rue Saint Hélène	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 30 avril 2020
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue Saint Hélène et la rue Jarente	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	côté pair, entre la rue Victor Hugo et la rue Boissac	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3306	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Etats Unis	chaussée Ouest, sens Nord/Sud, au droit du n° 62	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 7h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Est, sens Sud/Nord, au droit du n° 85	
					chaussée Ouest, sens Nord/Sud, au droit du n° 62	
					chaussée Est, sens Sud/Nord, au droit du n° 85	
3307	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Denis	sur 50 m au Sud de la rue Jean Sarrazin	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 10 avril 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m au Sud de la rue Jean Sarrazin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Sud de la rue Jean Sarrazin sur la voie d'accès au clos Yves Mazuir	
3308	Entreprise Slamm Bergeroux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Victorien	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au mercredi 15 avril 2020
3309	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Smith	entre la rue Ravat et le cours Bayard	Le mercredi 18 mars 2020, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
3310	Entreprise Isofibres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Charité	sur 5 m, au droit de la rue Franklin	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au samedi 28 mars 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m au droit du n° 31	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au samedi 28 mars 2020, de 7h30 à 17h
3311	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Université	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m à l'Est de la rue Béchevelin	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020, de 7h à 17h
3312	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie : pose de borne au droit d'entrées carrossables	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	côté pair, sur 15 m au droit du n° 58	A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au mardi 31 mars 2020, de 7h30 à 16h30
				Rue Paul Cazeneuve	côté pair, sur 15 m au droit du n° 56	
				Rue de Montagny	côté impair, sur 15 m au droit du n° 111	
				Rue Maryse Bastié	côté impair, sur 15 m au droit du n° 41	
				Rue des Hérèdeaux	côté impair, sur 15 m au droit du n° 35	
				Route de Vienne	côté pair, sur 15 m au droit du n° 130 et n° 94 côté impair, sur 15 m au droit du n° 175	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3313	Entreprise Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue de Saint Cyr	trottoir Ouest, entre le n° 1 et le n° 5	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020, de 7h30 à 17h
				Rue du Bourbonnais	trottoir Sud, entre le n° 31 et le n° 33	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de Saint Cyr	entre le n° 1 et le n° 5	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue du Bourbonnais	entre le n° 31 et le n° 33	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint Cyr	côté impair, entre le n° 1 et le n° 5	
				Rue du Bourbonnais	côté impair, entre le n° 31 et le n° 33	
3314	Entreprise Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue du Cèdre	trottoir Ouest et Est	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	
3315	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Théodore Levigne	entre le boulevard des Etats Unis et la rue Wakatsuki	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 17 avril 2020, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Wakatsuki et la rue Rochambeau	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur le carrefour avec la rue Wakatsuki	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le boulevard des Etats Unis et la rue Rochambeau	
		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Etats Unis et la rue Rochambeau	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 17 avril 2020			
3316	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement 2 roues	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Capitaine Robert Cluzan	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au Nord de la rue Jangot	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020, de 7h à 17h
3317	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	des 2 côtés de la chaussée entre le n° 40 et 48	A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au jeudi 19 mars 2020, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3318	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Girondins	sur 30 m à l'Est de la rue Michel Félizat des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de la rue Michel Félizat	A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au vendredi 10 avril 2020, de 8h à 17h
3319	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Duviard	entre la rue Perrod et le boulevard de la Croix-Rousse	A partir du jeudi 12 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 8h à 18h
				Rue Jacquard	entre la rue Duviard et la rue Villeneuve	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Duviard	entre la rue Perrod et le boulevard de la Croix-Rousse	A partir du jeudi 12 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020
				Rue Jacquard	entre la rue Duviard et la rue Villeneuve	
	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duviard	des 2 côtés de la chaussée entre la rue Perrod et le boulevard de la Croix-Rousse	des 2 côtés de la chaussée entre la rue Duviard et la rue Villeneuve		
		Rue Jacquard				
3320	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour des arceaux de deux roues	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clos Savaron	sur 30 m, de part et d'autre du n° 23	A partir du jeudi 12 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 7h à 17h
3321	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre d'un arrêté de péril	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place du Change	au droit du n° 3, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise pour accéder au n° 3	A partir du mardi 10 mars 2020 jusqu'au vendredi 13 mars 2020, de 6h à 19h
3322	Entreprise Valentin Sa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès de chantier de construction pour des véhicules de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grolier	des deux côtés, sur 15 m à l'Ouest de la rue Gilles de Gennes	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 31 décembre 2020
3323	Entreprise Hello Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Verlet Hanus	côté pair, sur 10 m, au droit du n° 22	A partir du jeudi 12 mars 2020 jusqu'au vendredi 13 mars 2020
3324	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Rambaud	contre-allée Est, sur 20 m en face des n° 45 jusqu'au bâtiment de la Sucrière	Le vendredi 13 mars 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur la contre-allée en face des n° 45 et le bâtiment de la Sucrière sur 20 m au Nord de la boîte aux lettres postale	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3325	Entreprise Moos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Tilsitt	sur 10 m, au droit du n° 27	Le vendredi 20 mars 2020
3326	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Cuire	entre le n° 74 et le n° 65	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 25 septembre 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 74 et l'immeuble situé au n° 65	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3327	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Genas	entre le n° 114 et la rue Louis	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 17 avril 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 114 et la rue Louis	
3328	Entreprise Somiroc-Raphat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Hénon	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 20	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au mardi 17 mars 2020
3329	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020
3330	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Galland	trottoir Sud, entre le n° 4 et le face n° 9	Le lundi 23 mars 2020, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue des Verriers et la rue des Bons Enfants	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Verriers	entre la rue Lortet et la rue Galland	
				Rue Galland	entre la rue des Verriers et la rue des Bons Enfants	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Bons Enfants	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au Sud de la rue Galland	
				Rue des Verriers	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Galland et la rue Lortet	
				Rue Galland	côté impair, entre la rue des Bons Enfants et le n° 21	
			des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Verriers et la rue des Bons Enfants			
les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Galland	au débouché sur la rue des Verriers	Le lundi 23 mars 2020, de 7h à 18h			
les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue des Verriers	au débouché sur la rue Lortet				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3331	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	au carrefour avec la rue Sully	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au mardi 31 mars 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3332	Entreprise Agat Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	la circulation des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Rue Professeur Tavernier	entre l'avenue Viviani et la Berty Albrecht	Le vendredi 20 mars 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Leriche	entre la rue Professeur Tavernier et le boulevard des Etats-Unis	Le vendredi 20 mars 2020, de 9h à 18h
				Rue Professeur Tavernier	entre l'avenue Viviani et la rue Berty Albrecht	A partir du jeudi 19 mars 2020, 20h, jusqu'au vendredi 20 mars 2020, 20h
				Rue Professeur Leriche	des deux côtés, sur la partie comprise entre le n° 44 et n° 46	
				Rue Professeur Tavernier	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Professeur Tavernier et le boulevard des Etats Unis	
Rue Professeur Leriche	côté Est, en face de la partie comprise entre n° 10 et le n° 12					
3333	Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'épreuves de conduite	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté Ouest, sur 25 m consécutifs entre l'esplanade François Mitterrand et la rue Paul Montrochet	A partir du lundi 6 avril 2020 jusqu'au vendredi 10 avril 2020, de 8h à 17h30
						A partir du mercredi 1 avril 2020 jusqu'au vendredi 3 avril 2020, de 8h à 17h30
						A partir du mardi 14 avril 2020 jusqu'au vendredi 17 avril 2020, de 8h à 17h30
3334	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Rue Joliot Curie	sur 30 m au droit du n° 123, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du samedi 14 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3335	Entreprise C.V.I	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue d'Oran	sur 8 m au droit du n° 2, hors zone de desserte	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au mercredi 15 avril 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3336	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard des Tchécoslovaques	contre-allée Ouest, entre la grande rue de la Guillotière et la rue Claude Veyron	A partir du jeudi 12 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		contre-allée Ouest, côté Est, entre la grande rue de la Guillotière et la rue Claude Veyron le long des voies de la SNCF	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3337	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Avenue Sidoine Apollinaire	entre le n° 66 et le n° 88	A partir du vendredi 13 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		Avenue Andreï Sakharov	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Sidoine Apollinaire	sur le parking, en face du lycée de la Martinière	
					entre le n° 66 et le n° 88	
3338	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue Octavio Mey	au droit du n° 6	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020
			le demandeur devra interrompre son activité pour des raisons de salubrité			A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 11h30 à 14h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			sur les emplacements de taxis situés au droit du n° 6
3339	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un mur végétal	la circulation des piétons sera interdite	Rue de l'Annonciade	sur le trottoir au droit du mur végétal situé en face des n° 6 à 18, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du mur végétal situé en face des n° 6 à 18	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3340	Entreprise Millot Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Duguesclin	trottoir pair Ouest entre la rue de Sèze et le n° 107	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au samedi 16 mai 2020
				Rue de Sèze	entre le n° 36 et la rue Duguesclin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté impair Est sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 105 passage piéton provisoire	
				Rue de Sèze	des 2 côtés de la chaussée, entre le n° 36 et la rue Duguesclin	
	Rue Duguesclin	côté pair Ouest entre le n° 36 et la rue de Sèze et le n° 107				
3341	Entreprises Scv To-Lyon et Snf Réseau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Georges Pompidou	entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du mercredi 11 mars 2020 jusqu'au jeudi 31 décembre 2020
			la circulation des véhicules sera interdite		chantier Effia	
			la desserte des riverains suivants sera autorisée avenue Georges Pompidou, entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle		parkings des hôtels Ibis Mercure et sortie de l'immeuble VIP	
					les concessionnaires	
					Spl Lyon Part Dieu	
3342	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Rhône	côté impair, entre le n° 33 et le n° 37	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 7h à 16h30
				Rue de Gerland	côté pair, sur 40 m au droit du n° 40	
3343	Entreprise Somiroc-Raphat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Hénon	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 20	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au mardi 17 mars 2020
3344	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	des 2 côtés de la chaussée entre la rue de Cuire et le n° 101	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 13h à 17h
3345	Entreprise Millot Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	entre le n° 36 et la rue Duguesclin	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au samedi 16 mai 2020
				Rue Duguesclin	trottoir pair Ouest entre la rue de Sèze et le n° 107	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	des 2 côtés de la chaussée, entre le n° 36 et la rue Duguesclin	
				Rue Duguesclin	côté pair Ouest entre le n° 36 et la rue de Sèze et le n° 107	
					côté impair Est sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 105 passage piéton provisoire	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3346	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Comeille	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 30	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 16 avril 2020
3347	Entreprise Paradeis Arthur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	côté impair, sur 10 m au droit du n° 41	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au mercredi 25 mars 2020
3348	Entreprise Slir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'une cuve de fuel	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Paul Chenavard	au droit des n° 6 à 8	Le lundi 16 mars 2020, de 9h30 à 12h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit des n° 6 à 8	
3349	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 15 m, au droit du n° 16	Le lundi 16 mars 2020, de 8h à 17h
3350	Entreprise Ferreol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	côté pair, sur 4 m au droit du n° 12	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au dimanche 5 avril 2020
3351	Entreprise Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Hélène	côté pair, sur 15 m au droit du n° 36	A partir du mardi 24 mars 2020 jusqu'au jeudi 26 mars 2020, de 7h à 17h
3352	Association Lyon Ultra Run	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Lyon Urban Trail	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue d'Ypres		Le dimanche 29 mars 2020, de 8h30 à 12h
				Montée de l'Observance	sens Est / Ouest	Le dimanche 29 mars 2020, de 8h à 13h15
				Montée des Génovéfains		Le dimanche 29 mars 2020, de 7h45 à 9h45
				Montée de la Butte	dans le sens montant	Le dimanche 29 mars 2020, de 10h à 14h
				Montée Bonafous	sens Est / Ouest	Le dimanche 29 mars 2020, de 9h15 à 14h15
				Rue de la Poudrière	dans le sens descendant	Le dimanche 29 mars 2020, de 10h à 14h
3353	Entreprise Sarl Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place d'Ainay	sur 10 m au droit du n° 2	A partir du vendredi 13 mars 2020 jusqu'au jeudi 19 mars 2020
3354	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine Charial	entre le n° 134 et la rue Saint Eusèbe	Les jeudi 12 mars 2020 et vendredi 13 mars 2020, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 134 et la rue Saint Eusèbe	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3355	Association Lyon Ultra Run	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Lyon Urban Trail	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue de la Bombarde		Le dimanche 29 mars 2020, de 5h à 16h30
				Quai Pierre Scize		Le dimanche 29 mars 2020, de 7h30 à 15h30
				Quai de Bondy		
				Rue de la Brèche		
				Place Saint Jean		Le dimanche 29 mars 2020, de 4h à 20h
				Place Edouard Commette		
				Montée Saint Barthélémy		Le dimanche 29 mars 2020, de 7h à 16h30
				Rue de Trion	entre la place Père François Varillon et la rue des Farges	Le dimanche 29 mars 2020, de 7h à 12h15
				Rue Cléberg	voie Sud, sens Ouest / Est entre la montée du Cardinal Decourtray et la place de l'Antiquaille	
				Rue de la Brèche		Le samedi 28 mars 2020, de 7h à 20h30
				Place Edouard Commette		
				Rue des Farges	entre la place des Minimes et la montée du Chemin Neuf	Le dimanche 29 mars 2020, de 5h à 16h30
				Rue du Bœuf	entre la place Neuve Saint-Jean et la rue de la Bombarde	
				Rue Jean Carries		
				Rue Tramassac		
				Rue Saint Jean	entre la rue du Palais de Justice et la place Saint-Jean	
Montée du Chemin Neuf						
Place Saint Jean		Le samedi 28 mars 2020, de 7h à 20h30				
3356	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Paul Bert	entre la petite rue Saint Eusèbe et la rue Meynis	Le jeudi 12 mars 2020, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire			
3357	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de la Métallurgie	entre le n° 24 et la rue Carry	A partir du vendredi 13 mars 2020 jusqu'au mardi 17 mars 2020, de 8h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 24 et la rue Carry	A partir du vendredi 13 mars 2020 jusqu'au mardi 17 mars 2020, de 7h à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3358	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Denise Jousot	entre la rue Françoise Giraud et la rue Hélène Berthaud	A partir du mercredi 11 mars 2020 jusqu'au mardi 9 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Françoise Giraud et la rue Hélène Berthaud	
3359	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chavanne	entre la rue des bouquetiers et la rue Longue, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 12 mars 2020 jusqu'au vendredi 13 mars 2020, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des bouquetiers et la rue Longue	
3360	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté impair, en face des n° 84 à 86 station Bluely	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au mardi 17 mars 2020, de 7h30 à 17h
3361	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	sur 40 m au droit du n° 9	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020
				Cours de Verdun	sur 40 m au droit du n° 4	
				Cours Charlemagne	sur 40 m au droit du n° 84	
				Rue du Plat	sur 40 m au droit du n° 29	
				Rue de Condé	sur 40 m au droit du n° 12	
3362	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier et de wc chimiques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Hélène	côté pair, sur 6 m au droit du n° 36	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 16 avril 2020
3363	La Direction du Développement Territorial de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Sidaction 2020	des animations seront autorisées	Rue Claudia		A partir du samedi 4 avril 2020, 18h, jusqu'au dimanche 5 avril 2020, 0h
				Rue Antoine Salles		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite pour permettre le stationnement de 5 vans de dépistage et de vaccination	Rue Antoine Salles	voie Ouest entre la rue Gentil et la place des Cordeliers	A partir du samedi 4 avril 2020, 9h, jusqu'au dimanche 5 avril 2020, 3h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Claudia		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Féliissent	sur 20 m consécutifs en face du n° 3	Le vendredi 3 avril 2020, de 9h à 22h
				Grande rue de la Guillotiere	sur 20 m consécutifs au droit du n° 32	Le samedi 4 avril 2020, de 9h à 22h
	Rue Claudia		A partir du samedi 4 avril 2020, 9h, jusqu'au dimanche 5 avril 2020, 3h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3364	Entreprise Alloin Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cavenne	côté pair, sur 5 m au droit du n° 10	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 16 avril 2020
3365	Entreprise Boscolo Hôtel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grôlée	côté impair, sur 5 m au droit du n° 11	A partir du mardi 17 mars 2020 jusqu'au vendredi 17 avril 2020
3366	Entreprise Nouvetra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de ventilation de puits d'accès pour le compte de la CNR	la circulation des 2 roues sera interdite sur la bande cyclable	Allée Pierre de Coubertin	bande cyclable chaussée Nord, sur 50 m à l'Ouest de la rue Jean Bouin	A partir du vendredi 20 mars 2020 jusqu'au samedi 20 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 50 m, à l'Ouest de la rue Jean Bouin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Jean Bouin	chaussée Sud sur le site propre bus, sur 10 m à partir d'un point situé à 150 m de l'avenue Tony Garnier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Allée Pierre de Coubertin	
				Rue Jean Bouin	chaussée Sud sur le site propre bus, sur 10 m à partir d'un point situé à 150 m de l'avenue Tony Garnier	
	Allée Pierre de Coubertin	côté pair, sur 50 m à l'Ouest de la rue Jean Bouin				
3367	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Franklin	sur 30 m, au droit du n° 44	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 3 avril 2020, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 44	
3368	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 15 m, au droit du n° 19	Le lundi 16 mars 2020, de 8h à 17h
3369	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Mercière	entre la rue Grenette et la rue Dubois	A partir du vendredi 13 mars 2020 jusqu'au mardi 31 mars 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 5 et le n° 9	
					sur 15 m, au droit du n° 15	
3370	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Rosière	côté Est, sur 10 m au Sud de la rue Marius Berliet	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au mardi 16 mars 2021
3371	Entreprise Construel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Capitaine	entre le n° 4 et le n° 10	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3372	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée au droit de l'engin de levage	Avenue Leclerc	trottoir Est, sur 50 m au Sud de la rue Commandant Ayasse	Le jeudi 19 mars 2020, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m, au Sud de la rue Commandant Ayasse au droit du bâtiment River Side	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m, au Sud de la rue Commandant Ayasse au droit du bâtiment River Side	
3373	Entreprise l'Atelier Wild Architecture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement Wild Party VIII	des animations seront autorisées	Rue Burdeau	au droit du n° 2	A partir du jeudi 9 avril 2020, 17h, jusqu'au vendredi 10 avril 2020, 0h
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 9 avril 2020, 8h, jusqu'au vendredi 10 avril 2020, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 9 avril 2020, 7h, jusqu'au vendredi 10 avril 2020, 17h
					sur 5 m au droit du n° 4	
3374	Association Maison Jeunes Culture Ménéval	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du vide-greniers de Ménéval	la tenue d'un vide-greniers sera autorisée	Place Docteur Schweitzer		Le vendredi 8 mai 2020, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue de Ménéval	côté Sud au droit de la place Docteur Schweitzer	A partir du jeudi 7 mai 2020, 20h, jusqu'au vendredi 8 mai 2020, 21h
			l'installation de stands sera autorisée	Place Docteur Schweitzer		Le vendredi 8 mai 2020, de 4h30 à 19h
3375	Ecole Maternelle Meynis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête du Printemps de l'école maternelle	un défilé de carnaval sera autorisé sur les trottoirs dans le strict respect du code de la route	Rue Antoine Charial Passage Meynis Rue Meynis		Le jeudi 14 mai 2020, de 9h30 à 10h45
3376	Entreprise Images Aériennes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues à l'aide d'un drone	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant une durée maximale de 10 minutes	Rue de Fleurieu		Les dimanche 22 mars 2020 et dimanche 29 mars 2020, de 8h à 9h
						Le dimanche 5 avril 2020, de 8h à 9h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3377	Comité d'intérêt local Sud Presqu'île Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide grenier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	des deux côtés sur la partie comprise entre la place des Archives et l'esplanade François Mitterrand	A partir du vendredi 15 mai 2020, 18h, jusqu'au samedi 16 mai 2020, 18h
				Cours Suchet	des deux côtés entre la rue Smith et le quai Rambaud	
				Rue Marc Antoine Petit	des deux côtés sur la partie comprise entre la rue Smith et le cours Charlemagne	
				Cours Bayard	sur la partie comprise entre la rue Denuzière et le quai Perrache	
			sur la partie comprise entre la rue Denuzière et le quai Perrache		Le samedi 16 mai 2020, de 6h à 19h	
			Cours Charlemagne	sur la partie comprise entre la place des Archives et l'esplanade François Mitterrand		
			Cours Suchet	sur la partie comprise entre le quai Rambaud et la rue Smith		
			Place de l'Hippodrome			
			Rue Bichat	sur la partie comprise entre la rue Seguin et le cours Charlemagne		
			Rue Marc Antoine Petit	sur la partie comprise entre la rue Smith et le cours Charlemagne		
	Rue Ravat	sur la partie comprise entre la rue Seguin et le cours Charlemagne				
3378	Ville de Lyon - Direction de la communication externe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la communication autour du J-100 du Tour de France	l'installation d'un tube de communication sera autorisée	Rue Président Carnot	trottoir Ouest au Sud de la place des Cordeliers	A partir du vendredi 13 mars 2020, 6h, jusqu'au vendredi 17 avril 2020, 18h
3379	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Ert Technologie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 20 m, au droit du n° 211	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020
3380	Entreprise Boscolo Hotel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Stella	côté impair, sur 10 m entre la rue Grôlée et le quai Jules Courmont	Le mardi 17 mars 2020, de 7h à 17h
3381	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chaponnay	entre le n° 55 et le n° 61	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 3 avril 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3382	Entreprise Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de Totems d'information pour des travaux	la pose de totems d'informations sera autorisée	Cours Charlemagne	côté Est, au Sud de la rue Paul Montrochet sur le trottoir	A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au jeudi 31 décembre 2020
				Quai Perrache	au Nord du quai Perrache sur le terre plein central	
3383	Ville de Lyon - Direction des affaires culturelles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Griffon	côté impair, sur 20 m au droit du n° 11	Le jeudi 30 avril 2020, de 7h à 19h
						Les jeudi 16 avril 2020 et vendredi 17 avril 2020, de 7h à 19h
3384	Bibliothèque municipale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement le Printemps du Numérique	des animations seront autorisées	Place Abbé Pierre	côté Est, sur 10 m en face du n° 11-13	Le samedi 18 avril 2020, de 13h à 18h
			des installations seront autorisées			Le samedi 18 avril 2020, de 9h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3385	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté impair, sur 15 m à l'Est de la place Antonin Jutard	Le vendredi 20 mars 2020, de 1h à 7h
3386	Entreprise Tisseo Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de manutention avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Anges	sur le trottoir situé au droit du n° 42, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 16 mars 2020, de 8h à 12h
			la mise en place d'une nacelle élévatrice de personne sera autorisée		sur 15 m au droit du n° 42, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 42	
3387	Entreprise Ferreol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Rollet	côté impair, sur 4 m au droit du n° 19	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au lundi 6 avril 2020
3388	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 » en fonction de l'avancement du chantier	Rue Pierre Semard	sur 20 m, de part et d'autre du n° 17	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au lundi 30 mars 2020, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 17	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au lundi 30 mars 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3389	Cercle de la Pensée Juive Libérale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Yom HaShoah	des animations seront autorisées	Place des Terreaux		Le mardi 21 avril 2020, de 9h à 18h
			des installations seront autorisées			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur l'aire de livraison située au droit du n° 14	Le mardi 21 avril 2020, de 6h30 à 19h30
				Rue Paul Chenavard	sur 10 m au droit du n° 23	
3390	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Santos Dumont	entre la rue Henri Pensier et la rue Saint Nestor	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			des deux côtés de la chaussée, entre la rue Henri Pensier et la rue Louis Juvet
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Henri Pensier	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 4 et la rue Santos Dumont	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Santos Dumont	au débouché sur la rue Henri Pensier	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 7h30 à 17h
3391	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Villon	entre le n° 44 et la rue Saint Romain	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 17 avril 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Saint Mathieu	entre la rue Villon et la rue Saint Gervais	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Villon	entre le n° 44 et la rue Saint Romain	
				Rue Saint Mathieu	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 44 et la rue Saint Romain	
3392	Association Only Lyon Tourisme et Congrès	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accueil estival des touristes dans le Vieux Lyon	l'installation d'une structure sera autorisée	Place Edouard Commette		A partir du lundi 20 avril 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
3393	Entreprise Isofibre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Saint Jean de Dieu	entre le n° 29 et le n° 33	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au samedi 28 mars 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
3394	Association des Médecins et Pharmaciens du Cœur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Course du Cœur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jonas Salk	côté Ouest, sur les 4 premiers emplacements situés au Sud de la rue Pierre Riboulet	Le dimanche 26 avril 2020, de 6h à 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3395	Entreprise Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de coulage de béton	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir bus	Place Antonin Poncet	voie Sud, sur 10 m entre la rue de la Charité et le quai Dr Gailleton	Les jeudi 26 mars 2020 et vendredi 27 mars 2020, de 9h à 16h
3396	Entreprise Déco-ceram	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 10 m sur la zone de desserte située au droit du n° 5	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au lundi 30 mars 2020
3397	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Passage Panama		A partir du lundi 30 mars 2020 jusqu'au vendredi 3 avril 2020
3398	Entreprise Nouvetra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Antiquaille	sur l'intégralité du parking situé au droit du théâtre antique de Fourvière	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 30 avril 2020
3399	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bony	sur 100 m au Sud de la rue Philippe de Lassalle côté pair Est entre le n° 28 et la rue Philippe de Lassalle	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020
3400	Entreprise Perrin - Giraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Actionnaires	sur 15 m au droit du jardin Saint-Eucher	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 19 mars 2020
3401	Entreprise Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reconstruction du centre commercial	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	au droit du centre commercial de la Part Dieu	A partir du mercredi 11 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020
3402	Entreprise Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	au droit de l'immeuble situé au n° 21 sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 21	Le lundi 16 mars 2020
3403	Entreprise Http	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de graffiti	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Flesselles	sur 15 m, au droit du n° 25	Le vendredi 13 mars 2020, de 7h à 17h
3404	Entreprise Http	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de graffiti	la circulation des véhicules sera interdite à l'avancement du chantier	Rue Saint Polycarpe		Le vendredi 13 mars 2020, de 8h30 à 16h
3405	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Aimé Bousange	entre les n° 1 et 3	A partir du vendredi 13 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3406	Entreprise Bfe Rénovations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera temporairement	Rue d'Oran	sur la zone de desserte située au droit du n° 2, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le vendredi 13 mars 2020, de 7h à 19h
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n° 1, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n° 2	
3407	Entreprise Gantelet-Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise d'un mur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Chevaucheurs	sur l'intégralité du stationnement situé entre les n° 2 et 6	A partir du mercredi 11 mars 2020 jusqu'au vendredi 13 mars 2020
3408	Entreprise Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Tourelles	au droit du n° 7, lors de la phase de présence de la benne du demandeur	Le jeudi 12 mars 2020, de 7h à 19h
			la mise en place d'une benne sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n° 7	
3409	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier et en avenant à l'arrêté 2020 C 14833	la circulation des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	Rue de la Quarantaine	sens Sud-Nord entre les n° 11 et 26, les usagers auront obligation de mettre pieds à terre	A partir du mercredi 11 mars 2020 jusqu'au mercredi 6 janvier 2021
3410	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard de la Croix Rousse	sur trottoir, au droit du restaurant Les 7 marches, hors mardis jour de marché produits manufacturés	A partir du vendredi 13 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 75 hors mardis jour de marché produits manufacturés	
3411	Entreprise Blachier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Trion	entre le n° 37 et le n° 63	A partir du mercredi 11 mars 2020 jusqu'au mardi 24 mars 2020
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre le n° 37 et le n° 63	
3412	Entreprise Tps	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Burdeau	sur 8 m, au droit du n° 22	A partir du dimanche 15 mars 2020 jusqu'au mercredi 15 avril 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3413	Entreprise Engimono Quatre Saisons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux sur emplacement régulier de stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, sur 8 m au droit du n° 88	A partir du mercredi 11 mars 2020 jusqu'au mardi 7 avril 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3414	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Rhône	côté impair entre le n° 33 et le n° 37	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 7h à 16h30
				Rue de Gerland	côté pair sur 40 m au droit du n° 40	
3415	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Boulevard des Brotteaux	contre allée Ouest entre la rue Fournet et le boulevard des Brotteaux	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 8h à 17h
				Rue Robert	entre le boulevard des Brotteaux et la rue Ney	
			la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard des Brotteaux	contre allée Ouest entre la rue Fournet et le cours Lafayette	
				Rue Robert	entre le boulevard des Brotteaux et la rue Ney	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	des deux côtés de la chaussée entre la rue Fournet et le cours Lafayette	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020			
	Rue Robert	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest du boulevard des Brotteaux				
3416	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bossuet	entre le boulevard des Brotteaux et la rue Waldeck Rousseau	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 8h à 17h
					le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Brotteaux et la rue Waldeck Rousseau
3417	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Verguin	sur 20 m, en face de l'immeuble situé au n° 2	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 30 avril 2020
3418	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Quivogne	entre la rue Ravat et le cours Suchet	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 24 avril 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 24 avril 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3419	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Joliot Curie	entre les n° 177 et 199, la circulation générale sens Ouest-Est s'effectuera sur la voie réservée aux bus	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		par tronçons successifs dans les deux sens de circulation entre les n° 177 et 199	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre les n° 177 et 199	
3420	Entreprise Adm Renovations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bourgogne	côté impair, sur 15 m au droit du n° 25	A partir du mardi 17 mars 2020 jusqu'au samedi 21 mars 2020
3421	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Royale	entre la rue Roger Violi et la rue Eugénie Brazier	Le lundi 16 mars 2020, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 20	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 20	
3422	Entreprise Cogepa Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 45	A partir du mardi 17 mars 2020 jusqu'au lundi 30 mars 2020
3423	Entreprise Tisseo-Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de manutention avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Chevaucheurs	sur le trottoir situé au droit des n° 20 à 22, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 18 mars 2020, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 20 à 22, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			la mise en place d'une nacelle élévatrice de personne sera autorisée		au droit des n° 20 à 22	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit des n° 18 à 20	
3424	Entreprise Onithorynques Perches Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud	sur 5 mètres au droit du n° 4	Le dimanche 29 mars 2020, de 9h à 19h
						Le samedi 11 avril 2020, de 8h à 17h30
						Le samedi 21 mars 2020, de 7h30 à 17h30
						Le dimanche 22 mars 2020, de 9h30 à 19h
						Le samedi 28 mars 2020, de 9h à 17h30
						Le dimanche 12 avril 2020, de 8h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3425	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages géotechnique sur la place Emir Abdel Kader	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande rue de la Guillotière	entre l'avenue Jean-Jaurès et la rue de l'Université	A partir du mercredi 11 mars 2020, 20h, jusqu'au vendredi 20 mars 2020, 22h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un engin de chantier	Place Abdel Kader		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Guillotière	côté Sud entre l'avenue Jean-Jaurès et la rue de l'Université sur la station de taxis	
3426	Entreprise Sébastien Delezinier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur 15 m, au droit du n° 1	Le mardi 17 mars 2020
3427	Entreprise Sébastien Delezinier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	Le mardi 17 mars 2020
3428	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Bert	côté pair, sur 20 m au droit du n° 218	A partir du mardi 17 mars 2020 jusqu'au jeudi 19 mars 2020, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3429	Entreprise Loc Nacelles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Thomassin	entre la rue du Président Carnot et la rue de la République	Le jeudi 19 mars 2020, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit du n° 32	Le jeudi 19 mars 2020
3430	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Philibert Roussy	sur le trottoir situé au droit du n° 6	Le vendredi 13 mars 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit du n° 6	Le vendredi 13 mars 2020, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée sur 30 m au droit du n° 6	Le vendredi 13 mars 2020
3431	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Impasse de l'Asphalte		A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 17 avril 2020, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Passage Faugier		
3432	Entreprise Foselev Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Baraban	entre le cours Lafayette et la rue Germain	Le lundi 16 mars 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir pair Ouest entre le n° 10 et 14	Le lundi 16 mars 2020
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		des 2 côtés de la chaussée entre le n° 14 et le n° 10	Le lundi 16 mars 2020
					au débouché sur le cours Lafayette	Le lundi 16 mars 2020, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3433	Entreprise Pyramid	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Georges	de part et d'autre de la zone de travaux	Le mardi 17 mars 2020, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 78	
3434	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz pour le compte de GRDF	la circulation des piétons sera interdite en alternance sur les trottoirs et s'effectuera sur les places de stationnement libérées	Rue Raulin	trottoir Ouest et Est, au droit du n° 42	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 10 avril 2020, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 42	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 42	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3435	Entreprise Ademolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Louis Pradel	au droit du n° 20, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au mercredi 18 mars 2020, de 7h à 17h
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		pour accéder au n° 20	
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
3436	Entreprise Sas Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place du Gouvernement	au droit de l'emprise de chantier	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 16 avril 2020, de 7h à 19h
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée			A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 16 avril 2020
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Saint Jean	pour accéder au n° 14, sauf du samedi 19h00 au lundi 07h00	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 16 avril 2020, de 7h à 19h
3437	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai de la Pêcherie	sur 20 m au droit du n° 4	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au mercredi 18 mars 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3438	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Sainte Catherine	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin	Le lundi 16 mars 2020, de 8h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		côté pair entre le n° 20 et la rue Romarin	
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur la chaussée entre le n° 20 et la rue Romarin	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3439	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Fulchiron	dans le carrefour avec la place François Bertras	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au mardi 31 mars 2020
			la circulation des véhicules sera interdite	Place François Bertras	dans les deux sens de circulation, entre la rue du Doyenné et le quai Fulchiron	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Fulchiron	des deux côtés de la chaussée, dans le carrefour avec la place François Bertras, trottoirs compris	
				Place François Bertras	des deux côtés de la chaussée, avec le quai Fulchiron, trottoirs compris	
3440	Entreprise Thavard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Platre	sur 15 m, au droit des n° 11 à 13	A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au mercredi 1 avril 2020
3441	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Arbre Sec	entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin	Le jeudi 19 mars 2020, de 8h à 17h
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n° 18	
3442	Ville de Lyon - Direction de l'écologie urbaine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Longue	entre la rue Chavanne et la rue Paul Chenavard	Les jeudi 19 mars 2020 et vendredi 20 mars 2020, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		au droit du n° 6	
3443	Monsieur Sicler Jules	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Camille Jordan	sur 10 m en face du n° 1	A partir du jeudi 19 mars 2020 jusqu'au jeudi 2 avril 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3444	Entreprise Cicéron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de levage avec une grue automotrice de 35 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Raymond	au droit de la grue sur le trottoir pair situé entre la rue de Crimée et le boulevard de la Croix-Rousse, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 19 mars 2020, de 7h à 13h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de Crimée et le boulevard de la Croix-Rousse, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 30 m des 2 côtés de la chaussée au Nord de la rue de Crimée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3445	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Capucins	sur le trottoir situé au droit du n° 6, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 19 mars 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 6, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 6	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3446	Entreprise Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Rue Philippe Gonnard	sur le trottoir au droit du n° 23, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 18 mars 2020, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 23, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			la mise en place d'une nacelle élévatrice de personne sera autorisée		au droit du n° 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 23	
3447	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Impasse du Point du Jour	au droit du n° 62 b avenue du Point du Jour, l'accès et la desserte des riverains sera possible en permanence	A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au mardi 31 mars 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre l'avenue du Point du Jour et le n° 2	
3448	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue René Cassin	sur 50 m, au Nord des n° 69/71/73	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 10 avril 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Nord des n° 69/71/73	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3449	Entreprise Nature Jardin Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage dans une copropriété pour des platanes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Germain	côté impair Nord sur 40 m entre la rue d'Inkermann et le n° 21	Le mercredi 18 mars 2020, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3450	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur un réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Batonnier Jacquier	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Domer et la rue du Béguin	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au mardi 17 mars 2020, de 7h à 17h
3451	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Yves Farge	sens Sud/Nord, sur le site propre bus entre la rue Crepet et la rue Pré Gaudry	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 10 avril 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, à partir d'un point situé à 20 m au Nord de la rue Geoges Sand jusqu'à la rue Crepet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3452	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Mercière	entre la rue Grenette et la rue Dubois	A partir du vendredi 13 mars 2020 jusqu'au mardi 31 mars 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 5 et le n° 9	
					sur 15 m, au droit du n° 15	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3453	Entreprise Sinctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Henriette	des deux côtés de la chaussée au droit de la propriété située au n° 7, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au mercredi 25 mars 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés de la chaussée au droit de la propriété située au n° 7, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit de la propriété située au n° 7	
3454	Association Union Locale Consommation Logement et Cadre de Vie des Etats-Unis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	l'installation de stands ainsi que l'accès et le stationnement d'un véhicule d'exposition de la marque Renault Trucks seront autorisés	Place du Huit Mai 1945		Le dimanche 14 juin 2020, de 6h à 19h
3455	Entreprise Euroludique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès pour un véhicule de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Georges Gouy	côté impair, au droit de la place Diego Riviera, entre les n° 23 et le n° 25	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020
3456	Entreprise Mrb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Moissonnier	côté impair, sur 5 m au Sud de la rue Paul Bert	Le lundi 16 mars 2020
3457	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Lalande	trottoir pair Ouest, sur 20 m en face de l'immeuble situé au n° 7	Le mercredi 18 mars 2020, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Fournet et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le boulevard Jules Favre et la rue Fournet	Le mercredi 18 mars 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 7	
3458	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Montée des Esses		A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3459	Entreprise Cms	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de vitrerie de la grande Halle EDF	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera égrée par du personnel de l'entreprise	Rue Paul Massimi	trottoir Ouest, entre la rue Ravier et la rue Croix Barret	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au samedi 21 mars 2020, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Ravier et la rue Croix Barret	
3460	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Garibaldi	au droit de l'immeuble situé au n° 112	Le vendredi 20 mars 2020, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des 2 côtés de la contre-allée, sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble située au n° 112	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3461	Etablissement Comptoir Sauvage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pavillon	au droit du n° 1, sur une longueur de 5 m	A partir du jeudi 30 avril 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
3462	Etablissement Le Tchanke	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	au droit du n° 25, sur une longueur de 3 m	A partir du jeudi 30 avril 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
3463	Association des Jeunes Agriculteurs Auvergne Rhône - Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Un Dimanche à la Campagne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	côté Ouest, sur la partie comprise entre l'entrée de la Petite Prairie du Parc de Gerland et la rue du Vercors	Le dimanche 17 mai 2020, de 8h à 19h
3464	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite pendant le survol des charges	Rue Desaix	trottoir Sud, au droit de l'hôtel Courte Paille	Le mercredi 18 mars 2020
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
3465	Etablissement Lady Bao	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	au droit du n° 120, sur une longueur de 4,60 m	A partir du jeudi 30 avril 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
3466	Etablissement l'Avocat Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	au droit du n° 19, sur une longueur de 3 m	A partir du jeudi 30 avril 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
3467	Etablissement l'Affaire du 6	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	au droit du n° 63, sur une longueur de 6 m	A partir du jeudi 30 avril 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
3468	Etablissement Un Coq à Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	au droit du n° 22, sur une longueur de 3 m	A partir du jeudi 30 avril 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
3469	Etablissement Blue Bird Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	au droit du n° 3, sur une longueur de 8,60 m	A partir du jeudi 30 avril 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
3470	Etablissement The Kitchen B et V	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	au droit du n° 3, sur une longueur de 13,20 m	A partir du jeudi 30 avril 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3471	Etablissement Boulangerie Mylann	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	au droit du n° 75, sur une longueur de 5,5 m	A partir du jeudi 30 avril 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
3472	Association Pole Neuf Mjc Centre Social	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sylvain Simondan	entre la rue des Docteurs Cordier et la rue Albert Falson	Le dimanche 17 mai 2020, de 7h à 18h
3473	Etablissement l'Accent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	au droit du n° 61, sur une longueur de 6,50 m	A partir du jeudi 30 avril 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
3474	Etablissement la Cuisine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	au droit du n° 9, sur une longueur de 9,50 m	A partir du jeudi 30 avril 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
3475	Fondation de l'Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Voisins	des animations seront autorisées	Rue Godinot	entre l'avenue Thiers et la rue Pétrequin	Le vendredi 29 mai 2020, de 18h30 à 23h
			des installations seront autorisées sur les trottoirs			A partir du vendredi 29 mai 2020, 15h30, jusqu'au samedi 30 mai 2020, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés sur la partie comprise entre l'avenue Thiers et la rue Pétrequin
3476	Association Change de Chaîne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la bourse à vélos de Vaise, Change de Vélo	des animations seront autorisées	Rue des Tanneurs	sur la place située à l'Est de la rue Segent Michel Berthet	Le samedi 30 mai 2020, de 10h à 19h
			des installations seront autorisées			Le samedi 30 mai 2020, de 8h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	sur 30 m, en face de la partie comprise entre le n° 2 et le n° 4	Le samedi 30 mai 2020, de 8h à 19h
3477	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Zay	côté impair, sur 12 m au droit du n° 11	A partir du jeudi 19 mars 2020 jusqu'au dimanche 19 avril 2020
3478	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Marius Donjon	entre le n° 413 et le n° 419	Le jeudi 19 mars 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3479	Entreprise Courteix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier pour une construction neuve	la circulation des piétons sera interdite	Rue Rachais	trottoir Ouest, entre le n° 84 et la rue Domer la continuité du cheminement piétons sera maintenue et balisée sur le stationnement interdit	A partir du vendredi 20 mars 2020 jusqu'au samedi 20 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	trottoir Est, entre le n° 7 et la rue Domer	
				Rue Rachais	côté impair, entre le n° 7 et la rue Domer	
3480	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bellecour	sur 10 m, au droit du n° 3	Le vendredi 20 mars 2020
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux Autobus			
3481	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	entre la rue Saint Hélène et la rue Franklin	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au lundi 20 avril 2020
3482	Entreprise Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 50 m, au Sud de la rue Paul Bert	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 17 avril 2020
3483	Association inter-profession des Fruits et Légumes Frais et de la Mairie du 2ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Fruits et Légumes Frais	des animations seront autorisées	Place Antonin Poncet		Le mercredi 17 juin 2020, de 12h à 18h
			des installations seront autorisées			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté Est, sur la partie comprise entre le n° 6 et le n° 16	Le mercredi 17 juin 2020, de 9h à 20h
3484	Association Club 48	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un gala de danse	des installations seront autorisées	Place Ambroise Courtois		Le vendredi 19 juin 2020, de 18h à 23h15
			un spectacle sera autorisé			Le vendredi 19 juin 2020, de 19h30 à 23h
3485	Comite du Rhône et Métropole de Lyon Ski Nautique et Wake Board	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée Baby Ski Les Enfants de Lyon	des installations et des animations seront autorisées	Quai Victor Augagneur	sur la berge Melina Mercouri, en face du n° 20	Le dimanche 21 juin 2020, de 9h à 18h
3486	Etablissement Hard Rock Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement B to B	l'installation d'un dispositif de file d'attente sera autorisée sur le trottoir	Quai Jules Courmont	au droit du n° 1	A partir du lundi 22 juin 2020 jusqu'au vendredi 26 juin 2020, de 8h à 18h
3487	Association Ecole de Musique et Harmonie Decinoises	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concert	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	contre-allée Est, sur 2 emplacements en épi, en face du n° 2	Le mercredi 24 juin 2020, de 18h à 22h
			un concert sera autorisé sur le kiosque		montage dès 19h	Le mercredi 24 juin 2020, de 20h à 21h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3488	Association Lyon Bande Dessinée Organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 15ème édition du Lyon BD Festival	des installations ainsi que la mise en place d'un chalet d'information seront autorisées	Place de la Bourse		A partir du vendredi 12 juin 2020 jusqu'au lundi 15 juin 2020
			la mise en place d'un chalet d'information sera autorisée	Place de la Comédie		A partir du lundi 8 juin 2020 jusqu'au lundi 15 juin 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur l'aire de livraison située au droit du n° 14	A partir du mardi 9 juin 2020 jusqu'au lundi 15 juin 2020, de 7h à 21h
				Rue de la Bourse	sur l'aire de livraison située au droit du n° 55	A partir du vendredi 12 juin 2020 jusqu'au dimanche 14 juin 2020, de 7h à 23h
					des deux côtés sur la partie comprise entre la rue Gentil et la rue Neuve	
				Quai André Lassagne	sur 3 emplacements en épi, au droit du n° 9	A partir du lundi 8 juin 2020 jusqu'au lundi 15 juin 2020, de 7h à 23h
Rue de la Bourse	sur l'aire de livraison située au droit du n° 35	A partir du vendredi 12 juin 2020 jusqu'au dimanche 14 juin 2020, de 7h à 23h				
3489	Association Gram Métropole pour Lyon en Commun	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de fin de campagne Vivons Vraiment Lyon 1er	des animations seront autorisées	Place Sathonay		Le jeudi 12 mars 2020, de 17h30 à 23h
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 12 mars 2020, 14h30, jusqu'au vendredi 13 mars 2020, 0h
3490	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction de l'avancement du chantier	Rue Pierre Gilles de Gennes	entre la rue Professeur Jean Bernard et la rue Jean Grolier	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11 en fonction de l'avancée du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3491	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Eugène Deruelle	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Ney	Les mercredi 18 mars 2020 et jeudi 19 mars 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le boulevard Marius Vivier Merle et le n° 39	Les mercredi 18 mars 2020 et jeudi 19 mars 2020
3492	Entreprise Cms	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de vitrerie à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Quai Jules Courmont	au droit de la façade du grand Hôtel Dieu	A partir du jeudi 12 mars 2020 jusqu'au samedi 14 mars 2020
3493	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 40 m, au droit du parking devant la patinoire	A partir du mardi 17 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020
3494	Entreprise Light Air	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Victor Hugo	sur 10 m, au droit du n° 27	Le lundi 23 mars 2020, de 8h à 14h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
3495	Entreprise Faslift Ascenseurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	côté impair, sur 11 m au droit du n° 51 bis sur aire de livraison	A partir du mercredi 25 mars 2020 jusqu'au vendredi 24 avril 2020
3496	Entreprise Euro-net	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Cours Charlemagne	sur 15 m au droit de la façade du n° 112, devant le restaurant la Criée	Le mercredi 25 mars 2020, de 7h à 12h
3497	Entreprise Snadec Environnement Sud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue le Royer	des 2 côtés sur 15 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 12 mars 2020 jusqu'au vendredi 10 avril 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3498	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Puisard	sur 30 m au Sud de l'avenue Paul Santy	A partir du vendredi 13 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée sur 30 m au Sud de l'avenue Paul Santy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3499	Entreprise Creb Construction Renovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugas Montbel	sur 15 m en face du n° 11	A partir du samedi 14 mars 2020 jusqu'au mardi 14 avril 2020
3500	Entreprise Creb Construction Renovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Smith	trottoir pair, en face des n° 45 à 51	A partir du jeudi 19 mars 2020 jusqu'au dimanche 19 avril 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, en face des n° 45 à 51	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3501	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons d' une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenue en permanence	Rue Masaryk	trottoir Nord/ Sud, entre le quai Hyppolyte Jair et la rue de St Cyr	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 3 avril 2020, de 7h à 16h30
				Rue de Saint Cyr	trottoir Ouest/Est, sur 40 m au droit du n° 14	
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables	Rue Masaryk	entre le quai Hyppolyte Jair et la rue de St Cyr	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Saint Cyr	sur 40 m au droit du n° 14	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Masaryk	entre le quai Hyppolyte Jair et la rue de St Cyr	
				Rue de Saint Cyr	sur 40 m au droit du n° 14	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masaryk	des deux côtés de la chaussée, entre le quai Hyppolyte Jair et la rue de St Cyr				
	Rue de Saint Cyr	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 14				
3502	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de containers de chantier et de wc chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Castries	ôté impair, sur 8 m au droit du n° 7	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 16 avril 2020
3503	Entreprise Spie Facilities	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Denuzière	côté pair, sur 60 m au Sud du cours Bayard	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au samedi 21 mars 2020, de 7h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3504	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	sur 5 m, au droit du n° 10	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 16 avril 2020
3505	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Louis Jasseron	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 2	Le lundi 16 mars 2020
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place Ferrandière et la rue Saint Victorien	Le lundi 16 mars 2020, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 3	Le lundi 16 mars 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la place Ferrandière	Le lundi 16 mars 2020, de 9h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP			
3506	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean François Raclet	côté impair, sur 6 m au droit du n° 1	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 16 avril 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3507	Association Demailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Didier	côté pair, au droit du n° 6	Le jeudi 19 mars 2020, de 7h30 à 14h
3508	Association Esprit Live	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Saint Patrick - Esprit Live 2020	des animations seront autorisées	Place Saint Jean		Le mardi 17 mars 2020, de 20h à 23h
			des installations seront autorisées			A partir du mardi 17 mars 2020, 9h, jusqu'au mercredi 18 mars 2020, 0h
3509	Entreprise Société les Dombes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la soirée de la Saint-Patrick au Paddy's Corner	des animations seront autorisées	Rue de Cuire	sur la terrasse habituelle du Paddy's Corner	A partir du mardi 17 mars 2020, 10h, jusqu'au mercredi 18 mars 2020, 0h30
			l'installation de 3 sanitaires mobiles sera autorisée	Place des Tapis		A partir du mardi 17 mars 2020, 8h, jusqu'au mercredi 18 mars 2020, 9h
			l'installation d'une tente sera autorisée	Rue de Cuire	sur la terrasse habituelle du Paddy's Corner	
3510	Association Union des Métiers et des Industries de l'hôtellerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Saint Patrick	la circulation des véhicules sera interdite	Place François Bertras		A partir du mardi 17 mars 2020, 16h, jusqu'au mercredi 18 mars 2020, 0h30
				Rue du Doyenné	entre la rue Ferrachat et la place François Bertras	
3511	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage dans le cadre des élections municipales	l'accès et le stationnement des véhicules immatriculés DT 277 FB et EH 577 SF seront autorisés	Place des Terreaux		A partir du dimanche 15 mars 2020, 14h30, jusqu'au lundi 16 mars 2020, 0h
			le stationnement du véhicule immatriculé CP 178 BJ sera autorisé	Rue Joseph Serlin	côté Nord entre la place des Terreaux et la rue de la République	
3512	Entreprise Ajebat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons et des véhicules pourra être interrompue ponctuellement	Rue Pierre Valdo	entre la rue Simon Jallade et l'accès au n° 175, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du vendredi 13 mars 2020 jusqu'au dimanche 12 avril 2020
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir pair entre la rue Simon Jallade et l'accès au n° 175, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Simon Jallade et l'accès au n° 175	
3513	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse du Point du Jour	côté Ouest impair entre le n° 2 et l'avenue du Point du Jour	A partir du vendredi 13 mars 2020 jusqu'au dimanche 12 avril 2020
3514	Entreprise Pb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 »	Montée du Chemin Neuf	sur 40 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 6	A partir du vendredi 13 mars 2020 jusqu'au lundi 13 avril 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3515	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur le réseau de l'entreprise Eau du Grand Lyon	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Gaston Cotte	trottoir Nord, entre le n° 9 et le n° 15	A partir du vendredi 13 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		entre le n° 9 et le n° 15	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 9 et le n° 15	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3516	Entreprise Folghe- ra Et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Castors	sur 13 m, au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du samedi 14 mars 2020 jusqu'au mardi 14 avril 2020
3517	Entreprise Pyramid	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Georges	sur 10 m au droit du n° 88	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 16 avril 2020
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 8 m au droit du n° 78	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit du n° 88	
					sur 8 m au droit du n° 78	
					sur 10 m au droit du n° 88	
3518	Entreprise Eiffage Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réaménagement de voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Chardonnet		A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020
	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier					
3519	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Josephin Sou- lary		A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au jeudi 30 avril 2020
3520	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Montée Cardinal Decourtray	trottoir pair entre la place de Fourvière et l'accès au n° 21, un cheminement des piétons sera matérialisé par le demandeur sur les emplacements de stationnement	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 16 avril 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la place de Fourvière et l'accès au n° 21	
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		trottoir pair entre la place de Fourvière et l'accès au n° 21	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la place de Fourvière et l'accès au n° 21	
3521	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance SFR	la circulation des piétons sera interdite	Grande rue de la Croix Rousse	au droit de l'immeuble situé au n° 91	Le mardi 17 mars 2020, de 1h à 5h
	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 91				
3522	Entreprise Romain Tomczak L2pi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeneuve	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 16	Le lundi 16 mars 2020, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3523	Entreprise Slpib Societe Lyonnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philibert Roussy	sur 4 m, au droit de l'immeuble situé au n° 17	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au mercredi 25 mars 2020
3524	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de refection de trottoir	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Bonafous	sur 20 m au droit du n° 22	A partir du mardi 17 mars 2020 jusqu'au jeudi 19 mars 2020, de 7h à 17h
3525	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lucien Sportisse	au droit des n° 24 à 28	A partir du mardi 17 mars 2020, 7h, jusqu'au mercredi 18 mars 2020, 17h
3526	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Flesselles	sur 10 m au droit du n° 20	Le mardi 17 mars 2020, de 8h à 17h
3527	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Bonafous	en face des n° 27 et 29	A partir du mardi 17 mars 2020 jusqu'au lundi 23 mars 2020
3528	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF et de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Cuvier	entre la place Jacques Elmaleh et la rue Ney	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au lundi 6 avril 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre la place Jacques Elmaleh et la rue Ney	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 3 avril 2020
3529	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Thiers	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 119	A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au jeudi 19 mars 2020, de 7h à 17h
3530	Entreprise Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de graffiti	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 15 m au droit du n° 12	Les mercredi 18 mars 2020 et jeudi 19 mars 2020, de 7h à 19h
3531	Entreprise Lornage Foret Agriculture Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Benedict Tessier	en face des numéros 1 et 2	Les mercredi 18 mars 2020 et jeudi 19 mars 2020, de 7h à 17h
3532	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base vie sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 5 m au droit du n° 13	A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au samedi 18 avril 2020
3533	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	côté pair Sud sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 22	A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au jeudi 19 mars 2020
3534	Entreprise Eiffage Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Trarieux	des deux cotés sur 15 m au droit du n° 41	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 3 avril 2020
3535	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de l'Annonciade	au droit du n° 24	Le mercredi 18 mars 2020, de 1h à 5h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3536	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 »	Rue de Bonnel	contre allée Bonnel, voie d'accès au dépose minute	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3537	Entreprise Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Viabert	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 46	A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au mercredi 18 novembre 2020
3538	Entreprise Eiffage Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Quai Saint Antoine	sur 20 m, au droit de la place d'Albon	Le lundi 16 mars 2020, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
3539	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Ruche	sur 30 m, au droit du n° 18 et n° 22	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au vendredi 27 mars 2020, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 18 et n° 22	
3540	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Condé	entre la place Carnot et le quai Docteur Gailleton	A partir du mercredi 18 mars 2020 jusqu'au vendredi 20 mars 2020, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs			
3541	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Delandine	entre la rue Smith et le cours Suchet	A partir du jeudi 19 mars 2020 jusqu'au mardi 31 mars 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, au droit du n° 21	
3542	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Gazomètre	entre la rue Villeroy et la rue des Rancy	A partir du samedi 21 mars 2020 jusqu'au jeudi 30 avril 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Villeroy	sur 20 m au droit de la rue Duguesclin	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Duguesclin	entre le n° 279 et la rue Villeroy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Gazomètre	entre la rue Villeroy et la rue des Rancy	
				Rue Villeroy	des deux côtés, sur 15 m de part et d'autre de la rue Duguesclin	
				Rue Duguesclin	côté impair, entre la rue Villeroy et la rue d'Arménie	
	Rue du Gazomètre	des deux côtés, entre le n° 279 et la rue Villeroy				
				Rue du Gazomètre	des deux côtés, sur 50 m au Nord de la rue Villeroy	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3543	Entreprise Axione	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres optique	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Charles Dullin	entre la place des Céléstins et le quai des Céléstins	A partir du mardi 17 mars 2020, 23h, jusqu'au mercredi 18 mars 2020, 5h
				Rue Jean de Tourmes	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue Jacques Stella	A partir du jeudi 19 mars 2020, 23h, jusqu'au vendredi 20 mars 2020, 5h
				Rue Auguste Comte	entre la rue Sala et la rue François Dauphin	A partir du lundi 16 mars 2020, 23h, jusqu'au mardi 17 mars 2020, 5h
3544	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Seguin	côté pair, sur 20 m au droit du n° 41	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au lundi 30 mars 2020
				Rue de Créqui	côté impair, sur 20 m au droit du n° 157	
3545	Entreprise Mtlm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Louis Blanc	trottoir pair Sud entre la rue Masséna et la rue Ney	Le jeudi 19 mars 2020, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la rue Masséna	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Masséna et la rue Ney	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre la rue Masséna et la rue Ney	Le jeudi 19 mars 2020
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue Masséna	Le jeudi 19 mars 2020, de 8h à 17h
3546	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des cycles sera interdite	Rue Paul Bert	sens Ouest/Est, entre le pont SNCF et la rue de la Villette	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au mardi 31 mars 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3547	Entreprise Tisseo Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue des Docteurs Cordier	trottoir Nord, au droit du n° 58	Le mercredi 18 mars 2020, de 12h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit du n° 58	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, au droit du n° 58	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3548	Entreprise Prodevyc - Association Only Toit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue André Bonin	sur 70 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	Le jeudi 19 mars 2020, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair sur 70 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3549	Entreprise Alunov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Jean Mermoz	trottoir Sud, au droit du n° 60	Le mercredi 18 mars 2020, de 7h30 à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Morat	trottoir Nord, au droit du n° 60	
				Avenue Jean Mermoz	côté pair au droit du n° 60	
				Rue Professeur Morat		
3550	Entreprise Munudem Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Sèze	partie comprise entre la rue Duguesclin et la rue Boileau	Le jeudi 19 mars 2020, de 14h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
3551	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Sainte Catherine	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin	Le jeudi 19 mars 2020, de 8h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		côté pair entre le n° 20 et la rue Romarin	
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur la chaussée entre le n° 20 et la rue Romarin	
3552	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Boulevard de Bal-mont	sur le rarfour avec l'avenue Audrei Sakharov	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au mardi 31 mars 2020, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 42	A partir du lundi 16 mars 2020 jusqu'au mardi 31 mars 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3553	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pleney	entre la rue Longue et la rue de la Fromagerie	A partir du mercredi 18 mars 2020, 7h, jusqu'au jeudi 19 mars 2020, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3554	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Cuirassiers	au droit du bâtiment du Silex 2	A partir du lundi 30 mars 2020 jusqu'au mercredi 15 avril 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, au droit du bâtiment du Silex 2	
3555	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'étude géotechnique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Rockefeller	côté impair, sur 15 m au droit du n° 75	A partir du lundi 30 mars 2020 jusqu'au jeudi 30 avril 2020
3556	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de relais SFR à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Nuits	de part et d'autre du n° 10	Le vendredi 20 mars 2020, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés de la chaussée sur 10 m de part et d'autre du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3557	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Service ouvrages d'arts	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Docteur Gailleton	dans les deux sens de la voie de circulation principale et des contres-allées, sur 70 m au droit du pont de la Guillotière	A partir du lundi 30 mars 2020 jusqu'au vendredi 3 avril 2020, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Jules Courmont		
				Quai Docteur Gailleton		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3558	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Place Benoît Crépu	sous la charge, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le vendredi 20 mars 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Ouest, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest	
3559	Entreprise David de Magalhaes 9	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clotilde Bizolon	côté impair, sur 10 m au droit du n° 9 et n° 11	A partir du mardi 31 mars 2020 jusqu'au jeudi 2 avril 2020
3560	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Félix Brun	entre le n° 5 et la rue Crepet	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 17 avril 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 5 et la rue Crepet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3561	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Place Benoît Crépu	chaussée Ouest, sous la charge, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le vendredi 20 mars 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Ouest, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest	
3562	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Raulin	entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	Les lundi 23 mars 2020 et mardi 24 mars 2020, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le demandeur devra veiller à maintenir l'accessibilité des véhicules de collecte des ordures ménagères			
3563	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Montée des Balmes	sur 20 m au droit des n° 70/68	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 3 avril 2020, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée sur 20 m au droit des n° 70/68	A partir du lundi 23 mars 2020 jusqu'au vendredi 3 avril 2020

Registre de l'année 2020

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Blanc	Gauthier	Animateur	Stagiaire détaché	01/03/2020	Bibliothèque municipale	Détachement pour stage
Mejdi	Cinda	Animateur	Stagiaire détaché	01/03/2020	Bibliothèque municipale	Détachement pour stage
Palermo	Calogero	Assistant socio éducatif de 1ère classe	Titulaire	14/09/2019	Education	Intégration suite à détachement
Trestard	Camille	Assistant de conservation principal de 2ème classe	Stagiaire	01/03/2020	Bibliothèque municipale	Nomination stagiaire
Besson	Rémi	Adjoint administratif	Stagiaire	01/03/2020	Economie commerce artisanat	Nomination stagiaire
Veysset	Clémentine	Ingénieur	Stagiaire	01/03/2020	Direction centrale de l'immobilier	Nomination stagiaire
Mopero Nguao	Hermeline	Adjoint technique	Contractuel	24/02/2020	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Godefroy	Emilie	Technicien principal 2ème classe	Titulaire	01/03/2020	Ecologie urbaine	Recrutement par mutation
Haddou	Sofiane	Gardien brigadier police municipale	Titulaire	16/03/2020	Police municipale	Recrutement par mutation
Vacher	Fabien	Gardien brigadier police municipale	Titulaire	01/03/2020	Police municipale	Recrutement par mutation
Penelle	Martin	Adjoint Technique	Titulaire	24/03/2020	Sports	Recrutement par mutation
Guillermont	Alexandre	Agent de maîtrise	Titulaire	16/03/2020	Sports	Recrutement par voie de détachement
Puget	Claire	Puéricultrice hors classe	Titulaire	01/03/2020	Enfance	Recrutement par voie de détachement
Yameogo	Fanny	Attaché	Stagiaire	23/03/2020	Education	Recrutement par voie de détachement
Djoudi	Adel	Adjoint technique	Contractuel	26/02/2020	Opéra	Recrutement remplaçant
Maillet	Lucie	Adjoint du patrimoine	Contractuel	11/02/2020	Musée des beaux arts	Recrutement remplaçant
Torres	Jérémy	Adjoint technique	Contractuel	26/02/2020	Opéra	Recrutement remplaçant
Benlassous	Saida	Adjoint technique	Contractuel	05/03/2020	Enfance	recrutement remplaçant
Menacer	Myriam	Atsem principal 2ème classe	Contractuel	26/03/2020	Education	Recrutement remplaçant
Seddiki	Hakima	Atsem principal 2ème classe	Contractuel	01/04/2020	Education	Recrutement remplaçant
Pierron	Roxane	Adjoint technique	Contractuel	01/03/2020	Espaces verts	Recrutement remplaçant
Petit	Véronique	Infirmière soins généraux classe normale	Contractuel	19/03/2020	Education	Récrutement remplaçant
Ahloye	Yeni	Adjoint Technique	Contractuel	01/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Ahloye	Yeni	Adjoint Technique	Contractuel	07/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Belkadi	Saber	Adjoint Technique	Contractuel	16/01/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Belkadi	Saber	Adjoint Technique	Contractuel	01/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Belkadi	Saber	Adjoint Technique	Contractuel	11/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Benzema	Jena	Adjoint Technique	Contractuel	26/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Bros	Gerald	Adjoint Technique	Contractuel	21/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Bros	Gerald	Adjoint Technique	Contractuel	02/03/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Canet	Jean-Edouard	Adjoint Technique	Contractuel	03/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
De Villepre	Anthony	Adjoint Technique	Contractuel	28/12/2019	Sports	Recrutement remplaçant
De Villepre	Anthony	Adjoint Technique	Contractuel	01/01/2020	Sports	Recrutement remplaçant
De Villepre	Anthony	Adjoint Technique	Contractuel	06/01/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Desmargez	Hubert	Adjoint Technique	Contractuel	05/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Gaudeneche	Eric	Adjoint Technique	Contractuel	14/01/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Giglio	Yann	Adjoint Technique	Contractuel	30/11/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Giglio	Yann	Adjoint Technique	Contractuel	01/01/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Mecheri	Bilal	Adjoint Technique	Contractuel	01/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Mohamed	Halladjy	Adjoint Technique	Contractuel	14/01/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Olle	Maximilien	Adjoint Technique	Contractuel	08/01/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Olle	Maximilien	Adjoint Technique	Contractuel	17/01/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Olle	Maximilien	Adjoint Technique	Contractuel	03/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Olle	Maximilien	Adjoint Technique	Contractuel	07/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Olle	Maximilien	Adjoint Technique	Contractuel	09/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Olle	Maximilien	Adjoint Technique	Contractuel	10/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Peloux	Laetitia	Adjoint Technique	Contractuel	01/01/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Peloux	Laetitia	Adjoint Technique	Contractuel	01/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Prigent	Yann	Adjoint Technique	Contractuel	10/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Prigent	Yann	Adjoint Technique	Contractuel	18/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Richoz	Michael	Adjoint Technique	Contractuel	03/12/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Richoz	Michael	Adjoint Technique	Contractuel	16/12/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Richoz	Michael	Adjoint Technique	Contractuel	01/01/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Richoz	Michael	Adjoint Technique	Contractuel	06/01/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Richoz	Michael	Adjoint Technique	Contractuel	27/01/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Richoz	Michael	Adjoint Technique	Contractuel	17/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Romero	Alexandre	Adjoint Technique	Contractuel	01/12/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Romero	Alexandre	Adjoint Technique	Contractuel	01/01/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Soares	Joshua	Adjoint Technique	Contractuel	24/11/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Soares	Joshua	Adjoint Technique	Contractuel	21/12/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Soares	Joshua	Adjoint Technique	Contractuel	01/01/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Soares	Joshua	Adjoint Technique	Contractuel	01/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Soares	Joshua	Adjoint Technique	Contractuel	01/03/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Stefanini	Fabrice	Adjoint Technique	Contractuel	08/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Stefanini	Fabrice	Adjoint Technique	Contractuel	09/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Stefanini	Fabrice	Adjoint Technique	Contractuel	10/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Stefanini	Fabrice	Adjoint Technique	Contractuel	17/02/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Bernard	Sébastien	Atsem principal 2ème classe	Contractuel	03/02/2020	Education	Remplacement
Goutagny	Cyril	Adjoint administratif	Stagiaire	09/03/2020	Assemblées	Nomination stagiaire catégorie C
Gaudeneche	Eric	Adjoint Technique	Stagiaire	01/03/2020	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Peloux	Laetitia	Adjoint Technique	Stagiaire	01/03/2020	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Boukioud	Mahjoub	Adjoint technique	Stagiaire	27/08/2019	Education	Arrêté rectificatif
Techer	Marie-Brigitte	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/2019	Education	Arrêté rectificatif
Kessaci	Karim	Adjoint Technique	Contractuel	01/02/2019	Sports	Arrêté rectificatif

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr